

---

Renvoi au comité d'agriculture des dons du citoyen Chamberlain, d'Honfleur, qui envoie une caisse contenant deux échantillons des productions de sa fabrique de sulfate de fer, en annexe de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité d'agriculture des dons du citoyen Chamberlain, d'Honfleur, qui envoie une caisse contenant deux échantillons des productions de sa fabrique de sulfate de fer, en annexe de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 504;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31149\\_t1\\_0504\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31149_t1_0504_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

vention nationale, d'après l'examen de mes échantillons, envoyât des commissaires sur les lieux et, d'après leur rapport, qu'elle m'accordât les fonds nécessaires pour faire les agrandissements dont cet établissement est susceptible.

L'utilité reconnue d'une fabrique de sulfate d'argile (ou alun) ne m'a pas échappé ; je fais les préparatifs nécessaires pour cet établissement, la Convention ne le verra pas avec moins d'intérêt que le premier, avec d'autant plus de raison qu'il n'en existe point dans la République.

Pendant le cours des recherches dont je m'occupe continuellement j'ai découvert un banc de tourbe dans la mer. Cette matière inflammable est d'autant plus intéressante que les cendres qui proviennent de la combustion qu'elle opère produisent le sulfate de soude (ou sel de Glauber), elle remplace avantageusement dans mes opérations le charbon de terre. Lorsqu'elle est charbonnée, elle peut être employée même au ménage, dans les forges chez les chauxfourniers et dans les manufactures de tous genres. Cette ressource est on ne peut pas plus intéressante puisqu'elle remplace efficacement le bois, d'ailleurs la cendre de cette tourbe engraisse parfaitement les terres. J'observe de plus qu'en décomposant le sel de Glauber, on obtient de la soude, le célèbre Scheele a indiqué le procédé, Fourcroy le recommande.

La disette du savon, objet de première nécessité, m'a déterminé à monter une fabrique de cette denrée. Ne pouvant me procurer d'huiles, j'emploie de la graisse. J'ai eu l'avantage de réussir et d'en approvisionner pendant longtemps mes concitoyens de plusieurs communes voisines. Il ne m'est plus possible de le faire depuis que les matières premières sont en réquisition, de manière que mon établissement se trouve interrompu dès sa naissance.

D'après l'avis du Comité de salut public aux ouvriers en fer sur la fabrication de l'acier, j'ai établi des fourneaux, j'ai fait des essais et mes succès ne sont pas douteux :

La République a besoin de pousser, non seulement pour la fabrication de la poudre, mais encore pour la production de l'acide sulfurique, pour purifier l'air des hôpitaux militaires, j'ai une fabrique en grand pour la production de cet acide en activité et je puis seul fournir aux besoins de la République, j'ai des pyrites qui contiennent le soufre, il ne s'agit que de se procurer l'appareil nécessaire pour l'extraction de cette matière.

Fourcroy, Monge, Berthollet et Guyton ont prononcé tout récemment que mes établissements doivent être protégés et favorisés, vu l'énorme consommation qu'il est fait de ces produits et qu'il y a bien des raisons de désirer de retirer de sa propre industrie, sans recourir à l'étranger ; d'après cette maxime républicaine, je me persuade que la Convention s'empressera de me donner des encouragements proportionnés à l'utilité de mes établissements. »

Edouard CHAMBERLAIN.

Renvoyé au comité d'agriculture (1).

(1) Mention marginale, datée du 25 vent. et signée Rudel.

[La comm. et la St<sup>e</sup> popul. de Vaucouleurs, à la Conv. ; 14 vent. II] (1)

« Menacés d'une prochaine disette en grains de toutes espèces, épuisés absolument par les réquisitions sans nombre que nous avons fournies, nous avons déposé nos craintes, nos alarmes dans le sein du représentant Mallarmé qui a promis d'appuyer nos réclamations à cet égard. Pressés par un besoin urgent, nous venons de faire part de notre situation au Comité des Subsistances, mais Citoyens, nous avons besoin d'être secondés par vous ; nous vous adressons en conséquence copie de nos adresses et vous invitons au nom de l'humanité de les appuyer de tout votre crédit. Nous nous reposons avec confiance sur votre amour ardent pour le bien de la chose publique et particulièrement pour celui de vos concitoyens de notre arrondissement. »

MARC, J. VINTRIGNIER, HENRIOT, DÉROBÉ (agent nat.), C. FOLLIEU (off. mun.), DUPUIS, ESBERART, LOUIS, LIÉNARD, LADRUSE, BARROI, GRANDJEAN, CHILTY, LAMY, DUPONT, HUISSEAU, GÉRARD, J. LÉPICIER, SANGHINS.

[La St<sup>e</sup> popul., au C. des subsistances ; 14 vent. II]

« Citoyens,

L'étendue du district de Gondrecourt duquel dépend Vaucouleurs, est aujourd'hui attaqué d'une crise effrayante ; tous les individus qu'elle contient voient avec douleur que la multiplicité des réquisitions faites dans toutes les communes de ce district, opère un vuide considérable, que les marchés sont dénués de toutes espèces de subsistances, que les magasins formés par précaution sont vuides en sorte que déjà des murmures excités par la crainte de la disette se font entendre et font craindre des suites désagréables.

Citoyens, rassurez nos patriotes, veillez à ce que des grains de l'intérieur refluent dans le district et sans retard, vous secourrez un grand nombre de frères que nous ne cessons d'engager de mettre leur confiance en vous et à croire que, tous enfans d'une même mère, celle-ci veillera à leur subsistance et à ce que les grains ne puissent leur manquer ; voilà la confiance que nous lui imposons, nous vous invitons à la mettre dans la plus grande considération. Déjà nous avons prévenu le citoyen Mallarmé de notre inquiétude à ce sujet.

Nous vous assurons de notre entier dévouement pour l'affermissement de la République et de notre zèle infatigable à propager l'esprit du republicanisme. »

Signé à l'original : DUPUIS (présid.), ESBERART et CHILTY (secrét.).

P. c. c. : HENRIOT (v.-présid.).

(1) F<sup>11</sup> 1176<sup>B</sup>, doss. Vaucouleurs.